MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 SEPTEMBRE 2021
****

Légalement convoqué le 02 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni le 09 septembre 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Damien VAILLOUD, Maire,

Nombre de membres	
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations
11	09

Etaient présents : MM EDET M 1er Adjoint - BERTRAND A 2ème Adjoint - MAGDELAINE G 3ème Adjoint – BUISSON D – DELEUZE-DORDRON A – GRISARD Y - THOMASSET N - VANET S.

Etaient excusés : BOUIX Sébastien – FAVRE R

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur Damien BUISSON

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 22 juillet 2021.

Pour : 09	Abstention : 0	Contre : 0

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1er sujet.

1°) Délibération : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 739223 – Chapitre 014 (dépenses de fonctionnement) afin de régulariser le reversement du FPIC prélevé en 2021 sur les contributions, et sur le Budget Principal pour la somme de 570.00 €.
De ce fait il propose aux membres présents de régulariser le compte comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Compte 739223/014 = + 570.00 €
Compte 615221/011 = - 570.00 €

Les membres présents ont accepté cette décision modificative à l'unanimité.

2°) Délibération : CONVENTION DE DELOCALISATION DES ENFANTS DE PETITE SECTION DE MATERNELLE DE L'ECOLE DE CONDAMINE VERS L'ECOLE DE VIEU D'IZENAVE-LE BALMAY.

Monsieur le Maire a rappellé aux membres présents qu'il a été décidé au sein du Conseil Municipal et en accord avec la commune de Chevillard et de Vieu d'Izenave en avril 2021 de délocaliser les enfants de la petite section de maternelle de l'école de Condamine vers l'école de Vieu d'Izenave dès la rentrée scolaire 2021/2022 et pour une durée minimum de 2 années scolaires suite au constat de l'évolution des effectifs des enfants de petite section de maternelle.
De ce fait il a proposé aux membres présents d'accepter la convention qui sera établie entre les communes de Condamine – Chevillard et Vieu d'Izenave.

Les membres présents ont accepté à l'unanimité la signature de cette convention avec la commune de Vieu d'Izenave. Ils ont autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

3°) Délibération : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2021/006/018 – PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE - IDENTIFICATION DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération 2021/006/018 prise au sein du Conseil Municipal en date du 03 juin 2021 dans laquelle il est présenté le projet d'aménagement de l'entrée Sud du village et les demandes d'aide financières formulées auprès du Département et de Haut-Bugey Agglomération.
La commune peut prétendre à une subvention en provenance de la Région et il est nécessaire de l'intégrer au projet de financement ainsi que les frais d'honoraires.
De ce fait Monsieur le Maire propose une nouvelle répartition des subventions.

4°) Questions diverses :

- Abonnement « Panneau Pocket »

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de renouveler l'abonnement pour une durée de 2 années.

- Véhicule CPINI

Les membres présents décident d'abandonner le projet de location d'un véhicule électrique de type « Zoé ».
Ils évoquent la possibilité d'achat d'un véhicule d'occasion de type « électrique » ou « autre ».
Des propositions vont être demandées auprès de concessionnaires automobiles.

- Réfection de la façade du bâtiment « boulangerie »

Les travaux de la réfection de la façade vont démarrer pendant la fermeture pour congés de la boulangerie.
Ces travaux seront assurés par les élus et l'employé communal.

- Eclairage public :

Un tour du village va être effectué pour vérifier l'état de fonctionnement des points lumineux et faire si nécessaire, les démarches auprès du SIEA pour remettre en marche les points en panne.

- Fleurissement communal :

La commune a reçu le 1er prix du fleurissement pour les communes de moins de 500 habitants.
La commune va organiser un apéritif dans l'automne afin de remercier toutes les personnes qui œuvrent pour l'embellissement de notre village.

- Projet de crèche :

Monsieur le Maire va réunir les maires de la Combe du Val afin de faire un sondage sur le projet.

- Projet adhésion « Relais Assistante Maternelle »

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le Relais Assistante Maternelle dit RAM est un lieu de rencontre, d'information et d'échanges au service des assistantes maternelles, des parents mais aussi des gardes d'enfants à domicile.

Il explique que la commune peut adhérer à le RAM du Plateau d'Hauteville qui a été créée en 2016.
La commune va se renseigner auprès de la commune du Plateau d'Hauteville qui gère le RAM afin d'avoir des renseignements complémentaires.

- Collecte bouchons plastique pour associations « Cœurs de bouchons ».

La commune veut mettre en œuvre une collecte de bouchons plastique au profit de l'association « Cœurs de bouchons ». Cette association de bénévoles axée sur l'aide au handicape, contribue au versement de subventions aux particuliers pour l'achat de matériel spécifique.
Madame DELEUZE Aurore va contacter l'école primaire et les commerçants de Condamine afin de mettre en place le fonctionnement de cette collecte.
Une convention sera probablement signée avec l'association « Cœurs de bouchons ».

- Concert BRASSENS

Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 26 septembre à 15h00 aura lieu un concert en hommage à BRASSENS à la salle des fêtes de Vieu d'Izenave et interprété par la Compagnie Coin de Rue et 3 comédiens.
Ce concert est à l'initiative du Comité de Fleurissement du Bugey-Bas-Bugey.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Fait à Condamine, le 14 septembre 2021.
Affiché le 14 septembre 2021.
En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Damien VAILLOUD

MAIRIE DE CONDAMINE (Ain)